



**A compléter par le secrétariat**

N° de la question écrite : 2020/05

Date de dépôt : 23.11.2020

## QUESTION ECRITE

**Titre : Système de facturation de la crèche au p'tit château**

**Introduction :**

Les parents de la crèche ont reçu une information écrite expliquant qu'il est impossible de mettre un total de jours incomplet (exemple impossible d'avoir un total mensuel de 10.5 jours) dans le système KIBON et que, dorénavant pour la facturation le total des jours sera arrondi au-dessus.

Si je comprends bien, une famille qui met son enfant des demi-jours (ce qui est permis), par exemple 3 demi-jours par semaine (lundi au mercredi), payera un demi mois de plus en fin d'année !

En cas de maladie, tous les jours d'absence ne seront pas gratuits pour les parents qui mettent leur enfant en demi-journée à la crèche. Alors que nous venons justement d'accepter le règlement et que celui-ci stipule à l'art.18 al.2 « Toute journée inscrite sera facturée, sauf pour les cas de maladie avec certificat médical ou de force majeure » et que le règlement tarifaire prévoit des tarifs pour des journées pas complètes.

**Demande (le Conseil communal est prié de donner des renseignements sur) :**

1. Comment peut-on mettre en place de telles choses qui vont à l'encontre du règlement ?
2. N'y a-t-il pas d'autres solutions ?
3. Est-ce équitable pour tout le monde ?

**Signataire(s) et parti(s) : Fabien Germiquet, Géraldine Doriot, Cédric Berberat, Liste Libre**